

Monsieur le Maire de

Objet : projets de restructuration des services de
la Direction Départementale des Finances
Publiques au 1^{er} janvier 2016.

Le 23 juillet 2015.

Monsieur le maire,

Nous avons maintes fois exprimé de vives inquiétudes concernant les dangers qui pèsent sur notre mission de service public, eu égard à l'évolution des Directions Départementales des Finances Publiques depuis leur création en 2008, à la suite de la fusion des services du Trésor et de ceux des Impôts.

Dans notre département, ce sont plus de 70 emplois qui ont été supprimés aux Finances depuis 2010, et la situation des services va encore se dégrader avec 21 nouveaux emplois supprimés au 1^{er} septembre 2015. La préparation du budget pour 2016 nous fait craindre un nombre plus important encore de suppressions d'emplois au 1^{er} septembre 2016.

Les suppressions d'emplois, les gels de postes et la réduction des moyens de fonctionnement ont des conséquences considérables pour les usagers et pour les personnels :

- une dégradation du service rendu aux contribuables, aux collectivités locales ;
- une dégradation des conditions de travail des agents ;
- des choix de fonctionnement qui impactent nos concitoyens, telle la réduction régulière des horaires d'ouverture des services au public.

Autre conséquence de ces suppressions d'emplois, notre Directeur Départemental envisage de fusionner, au 1^{er} janvier 2016, plusieurs services de la DDFIP 64 : fusion des Services des Impôts des Particuliers de Pau-Nord et de Pau-Est, fusion des Services des Impôts des Entreprises de Pau-Nord et de Pau-Est, absorption du Service des Impôts des Entreprises d'Orthez par le Service des Impôts des Entreprises de Pau-Sud, transfert à Pau de la mission du recouvrement des impôts des particuliers des trésoreries de Lescar et Morlaas.

Si nous sommes opposés à l'ensemble de ces mesures, dictées uniquement par l'austérité budgétaire, le projet de transfert du SIE d'Orthez à Pau nous inquiète particulièrement :

- Il s'agit d'une première atteinte au maillage territorial de notre département, un service important, le SIE d'Orthez, se voyant transféré à Pau, soit à 50 km de distance. Cette décision n'augurerait rien de bon pour les autres sites du département : pour l'ensemble du réseau des trésoreries de proximité,

pour les Services des Impôts des Particuliers et des Entreprises d'Ororon , et pour le Service des Impôts des Particuliers d'Orthez qui subsisterait.

- Cette décision aurait des répercussions importantes sur l'ensemble des professionnels relevant du SIE d'Orthez, commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales. Ils devraient alors accomplir leurs formalités fiscales non plus à Orthez mais à Pau, et notamment y obtenir tous les renseignements ou rendez-vous qu'ils souhaitent. Nombre d'entre eux se déplacent aujourd'hui tous les jours pour rencontrer un agent du SIE d'Orthez, son champ géographique couvrant les bassins professionnels de Mourenx, Lacq, Artix, Salies-de béarn, Orthez,... Et cette délocalisation mettrait encore en difficulté les entreprises les plus petites et les plus fragiles.

- Cette décision serait néfaste pour le fonctionnement des services : le SIE de Pau Sud accueillerait la mission transférée du SIE d'Orthez sans les moyens nécessaires pour absorber cette charge supplémentaire, compte tenu des inévitables suppressions de postes motivant cette fusion. Il recevrait alors des contribuables venus, pour certains, de plus de 70 km.

- Cette décision aurait aussi des conséquences contraignantes pour les agents du service transféré : ce sont 8 emplois du SIE d'Orthez qui seraient supprimés, et certains créés à Pau, avec le choix, pour les agents, de suivre leur mission à Pau, ou d'intégrer les autres services fiscaux (trésorerie, Service des Impôts des Particuliers) subsistant à Orthez (mais jusqu'à quand ?)

- Ce projet pose aussi le problème plus global de l'aménagement du territoire et de la présence nécessaire de l'Etat, par ses services publics, au plus près de l'usager. Comme c'est hélas le cas avec les écoles, les hôpitaux, etc..., le recul des services publics fiscaux entraîne l'exode des populations (agents qui les font vivre et usagers qui en bénéficient), de l'activité économique, des emplois, vers les plus grandes villes de notre département. Il fragilise les entreprises déjà présentes et dissuade les nouvelles de s'installer dans les zones ainsi désertées.

La dématérialisation des procédures de déclaration et de paiement des impôts des professionnels n'a pas entraîné la diminution escomptée de la réception des contribuables par les Services des Impôts des Entreprises ; au contraire, les transferts de charges, les concentrations de services et leur éloignement des usagers ne sont pas sans coût pour votre collectivité et vos administrés.

Dans un contexte de fragilisation du lien social, vous avez également conscience qu'ils peuvent contribuer à détériorer votre relation avec vos administrés.

La complémentarité entre élus locaux et service public d'Etat constitue un enjeu important, au niveau local comme au niveau national. C'est pourquoi nous tenions à vous faire part de nos craintes au regard des restructurations envisagées, projets dont vous allez sans doute débattre tout prochainement avec notre Direction Départementale des Finances Publiques.

Nous restons naturellement à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, monsieur le Maire, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour Solidaires Finances Publiques 64,

le secrétaire,
Patrick GAYON.
05.59.41.37.38
06.71.24.02.16